

parlementaire—vieille, bien que récemment reconstruite—apporter votre contribution dans le travail pour le bien commun du Canada.

L'honorable R. DANDURAND: Mon cher collègue, un très joli livre a été écrit sur les vies nécessaires. Il y est dit que chacun, dans ce monde, contribue à l'œuvre universelle et, quelque modeste que soit son rôle dans la société, il n'en est pas moins un collaborateur qui apporte son labeur à la ruche humaine. Si toutes les vies sont nécessaires, toutes ne sont pas également utiles. L'armée peut réunir toutes les bonnes volontés qu'anime un même souffle patriotique, mais, elle a besoin de chefs pour la diriger. Il en est ainsi de la vie civile. Les membres d'une même communauté peuvent avoir le désir instinctif de servir, mais si aucune voix ne les appelle et n'élève leur pensée vers les devoirs supérieurs, il y a chance pour que chacun limite son effort à son propre intérêt. La Providence a voulu que chaque génération produise des êtres destinés au commandement, dont la vocation naturelle est de s'intéresser au bien-être général. Il arrive souvent que ces citoyens prennent résolument la direction, animés d'une belle ambition et d'une noble ferveur. Il en est d'autres qui ne s'offrent pas, mais vers qui tous les regards se tournent, dont l'influence et le prestige imposent le respect et l'affection. Ils sont des privilégiés, riches par l'esprit et le cœur, qui ont en partage la sagesse et la bonté.

Mon cher collègue, vous êtes l'un de ces élus. J'ai pu vous observer depuis un demi-siècle. Mais, bien avant qu'il m'ait été donné d'apprécier vos qualités, mes aînés en avaient déjà connu les bienfaits. Toute la région qui a pour centre votre ville natale, Saint-Hyacinthe, vous a reconnu pour son esprit dirigeant. Vous avez inspiré sa conduite, soutenu sa marche et guidé ses progrès. Vous lui avez communiqué votre haute conception des vertus civiques et nationales. Vous avez été pour elle le symbole de la probité et de l'honneur. Le pays qui a dans son sein des êtres d'élite s'honore en les honorant. Mon cher collègue, nous sommes fiers de vous et heureux de célébrer votre centenaire qui couronne une admirable carrière comme ces rayons qui s'attardent longuement, vers le soir et qui prolongent la durée et la lumière du jour.

L'honorable WILLIAM B. ROSS: C'est un plaisir pour moi de joindre ma voix dans ce concert de louanges à l'adresse de notre honorable collègue, le sénateur Dessaulles, et je voudrais souscrire à tout ce que viennent d'exprimer si bien le premier ministre, le chef de l'opposition et mon honorable ami, le leader

L'hon. M. BENNETT.

de cette Chambre. Je ne puis ajouter beaucoup de choses à ce qu'ils ont dit, mais on me pardonnera, je l'espère, de dire qu'il y a une trentaine d'années, en travaillant pour un journal, je me sentis attiré par le goût spécial de rechercher les hommes les plus âgés du pays. Les mémoires que j'ai recueillis d'eux, formeront plus tard, quand ils seront publiés, un gros volume. J'ai conversé avec des hommes qui ont combattu à Waterloo et avec des vétérans d'Inkerman. Je n'ai nul doute que notre frère Dessaulles peut reporter ses souvenirs bien avant Inkerman et presque à Waterloo. Un trait caractéristique se révèle à mon observation chez tous ces hommes que j'allai interviewer,—ils étaient âgés d'environ quatre-vingts ans, un seul d'entre eux approchait la centaine,—c'est que l'esprit de controverse ou mordant qui pouvait avoir caractérisé leur jeunesse, était disparu, et avait fait place à des dispositions plus douces et plus bienveillantes. Je suis sûr que cette remarque s'applique aussi à mon honorable ami. Au nom de tous les sénateurs que je représente dans cette Chambre, je désire lui présenter nos vœux ardents de longue vie et de bonne santé.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs, avec l'assentiment de cette Chambre, je propose que le rapport de tout ce qui s'est dit en cette Chambre à l'occasion du centenaire de l'un de nos collègues soit consigné dans nos journaux et dans nos comptes rendus.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 2 février 1928.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, avec son président au fauteuil.

Prières et affaires de routine.

CHEMINS DE FER CANADIENS NATIONAUX

DECLARATIONS AU SUJET DES EMBRANCHEMENTS

L'honorable M. DANDURAND: Je désire donner une réponse à mon honorable ami du Manitoba (l'hon. M. McMeans) qui a parlé hier du financement du réseau ferré Canadien National. La réponse est sous la forme d'un mémoire que j'ai reçu du ministère des Chemins de fer. Il est ainsi conçu:

Tous les ans, la Chambre des Communes règle les besoins financiers des Chemins de fer canadiens nationaux en votant un crédit affecté aux dépenses effectuées (au cas où les mon-